REÇU EN PREFECTURE
le 13/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20230609-2023_27-DE

DELIBERATION N°2023-27 : SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE DEUX STRUCTURES MULTI-ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande public et notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-7 ;

Vu la délibération n°2017-30 du 30 mars 2017 du conseil municipal, approuvant le choix d'attribuer la délégation de service public ayant pour objet ayant pour objet la gestion et l'exploitation des crèches Monet et Peintre Gérôme à la société Babilou et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

Vu l'avenant n°1 prolongeant d'une année la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de deux structures multi-accueil ;

Vu la délibération n° 2023-26 du 9 juin 2023 approuvant le choix du nouveau délégataire de service public des crèches pour la période 2023-2028 et fixant la date de début du contrat au 21 août 2023 afin de coïncider avec la réouverture des crèches après la période de fermeture annuelle

Considérant que la ville et la société Babilou se sont mises d'accord pour mettre fin à l'actuel contrat de délégation de service public au 20 août 2023 à minuit

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de deux structures multi-accueil avec la société Babilou, annexé à la présente.

Dit que le projet d'avenant a pour objet de fixer la date d'échéance du contrat au 20 août 2023 à minuit.

Le Maire

Luc WATTELLE

HOTEL DE VILLE DE BOUGIVAL 78380

REÇU EN PREFECTURE
le 13/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20230609-2023_27-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le 9 juin à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 1er juin 2023** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de **24** salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

****

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL,
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT

Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, ROUAIX, BLIN, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON
MM. MEZURE, SEBBAH, HUA, CUIGNET, AOUN, CLERMONT, VERDYS, BRUN, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :
Mme AUDOUZE donne pouvoir à Mme JAQUEMET
Mme LE GRAND donne pouvoir à M. WATTELLE
M. SUCHET donne pouvoir à M. AUGIER

Absent(s) :
M. ALBERT
Mme PIRES

****

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

MAIRIE DE BOUGIVAL
Tél : 01 30 78 25 80 — maire@ville-bougival.fr
126, rue du Maréchal Joffre 78380 Bougival
www.ville-bougival.fr